Informations de base

2007/2502(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur un moratoire universel sur la peine de mort **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2776	2007-01-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/01/2007	Débat au Conseil		
31/01/2007	Débat en plénière		
01/02/2007	Décision du Parlement	T6-0018/2007	Résumé
01/02/2007	Résultat du vote au parlement		
01/02/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2502(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0032/2007	31/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0033/2007	31/01/2007	

Proposition de résolution		B6-0034/2007	31/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0035/2007	31/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0036/2007	31/01/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0018/2007	01/02/2007	Résumé

Résolution sur un moratoire universel sur la peine de mort

2007/2502(RSP) - 01/02/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 591 voix pour, 45 voix contre et 31 abstentions une résolution sur l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Vivement préoccupé par l'existence ou le rétablissement, encore de nos jours, dans des dizaines de pays au monde, de législations nationales prévoyant la peine de mort, le Parlement réitère son opposition à la peine de mort dans tous les cas et dans toutes les circonstances et reste convaincu que l'abolition de la peine de mort contribue au renforcement de la dignité humaine et au développement progressif des droits de l'homme.

Il demande que soit mis en place, immédiatement et sans condition, un moratoire universel sur les exécutions capitales, à travers une résolution pertinente en ce sens de l’Assemblée générale des Nations unies, que le Secrétaire général de l’ONU devrait pouvoir contrôler dans son application réelle.

Les États membres sont invités à ratifier sans délai le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP), visant l’abolition complète de la peine de mort.